

TOURNOI CARITATIF DE TEXAS HOLD'EM POKER
TOURNOI CARITATIF DU TELETHON 2018
30 € / REBUY ILLIMITES PENDANT 2H30 + ADD ON
SAMEDI 24 NOVEMBRE 2018 À 10H35

REGLEMENT

A - LIEU DU TOURNOI

1 - La société AMNEVILLE LOISIRS S.A.S. dont le siège social est situé Centre de Loisirs et Thermal, Parc de COULANGE, 57360 AMNEVILLE, organise le **samedi 24 novembre 2018 à 10h35**, une épreuve de Poker Texas Hold'em intitulée « **TOURNOI CARITATIF DU TELETHON 2018** », dans la **salle de spectacles du SEVEN CASINO**.

B - TYPE DE JEU ET DIRECTION DU TOURNOI

2 - Le jeu pratiqué sera le Texas Hold'em Poker, version « **No Limit** », tel que défini par l'Article 57 de l'Arrêté Ministériel du 14 Mai 2007.

3 - En application et dans le respect de ce même Arrêté, la Direction du tournoi sera assurée par un Membre du Comité de Direction du casino qui sera responsable de la régularité du jeu, de l'organisation générale, et de la gestion des litiges, lors desquels ses décisions seront souveraines. Le Directeur du tournoi pourra se faire assister par un ou plusieurs Membres du Comité de Direction ou Chefs de partie du casino.

4 - Le Directeur du tournoi se réserve le droit, dans l'intérêt général, de **modifier certaines dispositions réglementaires** du tournoi, ou de prendre des mesures spéciales en accord avec l'esprit du jeu et la réglementation officielle, telles qu'une modification du rythme d'augmentation des Blinds, une diminution de nombre maximum de participants, une interruption de l'épreuve, ou son report ; et en cas de force majeure, et s'il le juge nécessaire, il pourra procéder à son annulation.

C - CONDITIONS DE PARTICIPATION, D'INSCRIPTION, ET ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

5 - **CHAMPS D'APPLICATION DU REGLEMENT** : les conditions générales du présent règlement s'appliquent à toute personne inscrite au tournoi, et ce, quel que soit le mode d'inscription utilisé (sur le site Internet du casino ou dans son enceinte).

6 - **MODALITES DE PAIEMENT DU DROIT DE PARTICIPER AU TOURNOI** : toute inscription au tournoi est conditionnée par le paiement d'un droit d'engagement et de frais d'inscription perçus par le casino organisateur. Ce paiement peut être effectué par chèque, en espèces, ou par carte bancaire au nom du participant (l'usage d'une carte bancaire ou nom d'une société ou d'une carte « Corporate » est strictement interdit). L'euro est la seule monnaie prise en considération.

7 - **DROITS D'ENGAGEMENT, FRAIS D'INSCRIPTION, DELAIS, NOMBRE DE PARTICIPANTS, RACHATS DE CAVES** :

Droits d'engagement : **30 € par personne**.

- Rachat facultatif d'une cave :
- **Rachat de jetons POSSIBLE pendant 2 heures et 30 minutes, soit 6 niveaux.**
- **15 € = 2.500 jetons ou 30 € = 5.000 jetons.**
- Achat facultatif d'un « Add On » : **rajout de jetons POSSIBLE à la fin de la période de rebuy, 20 € = 5.000 jetons.**
- Frais d'organisation : **aucun.**
- Nombre maximum de joueurs participants en table : **180 joueurs.**
- Le nombre final de joueurs sera déterminé à la fin des inscriptions.
- Les inscriptions seront closes **au début de la 1ère donne du 7ème palier** du tournoi. Durant la période encore ouverte aux inscriptions, les nouveaux inscrits ainsi que les joueurs retardataires seront affectés aux tables par tirage au sort effectué par le Directeur du tournoi ou l'un de ses assistants.

7 bis - **LE TOTAL DES DROITS D'ENGAGEMENTS AU TOURNOI SERA REVERSE AU TELETHON.**

8 - **PERSONNES PHYSIQUES NON AUTORISEES A PARTICIPER AU TOURNOI** : les personnes faisant l'objet d'une mesure d'exclusion par la Direction du casino ainsi que « les mineurs, même émancipés, et les personnes dont le Ministère de l'Intérieur a requis l'exclusion des salles de jeu, ne peuvent en aucun cas être admis à participer à ce tournoi » (Article 57 de l'Arrêté ministériel du 14 mai 2007). De même, « une seule préinscription ou inscription est admise par personne et par tournoi. Elle ne peut être cédée à un tiers, même à titre gracieux ».

9 - **BULLETINS D'INSCRIPTION** : Les demandes d'inscription sont formalisées par un bulletin comportant au minimum les renseignements relatifs à l'Etat Civil et l'adresse de la personne. Les inscriptions sont validées par le casino qui procède aux vérifications d'usage avant de les enregistrer. Un récépissé valant admission à participer au tournoi est ensuite remis au candidat. En remettant ou en transmettant leur bulletin ou formulaire d'inscription au tournoi dûment signé et approuvé, les candidats en acceptent sans réserve les présentes règles. Toutes les informations y figurant, objet d'un traitement informatique, seront destinées au **GROUPE TRANCHANT**.

Sous réserve de son consentement, le **GROUPE TRANCHANT** informera le participant de ses **offres et services** présents ou à venir. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », chaque participant bénéficie d'un droit d'accès aux informations le concernant, de vérification, et de suppression de ces données ; et il est en droit de s'opposer à la réception de messages de prospection ou de promotion émanant du **GROUPE TRANCHANT**.

10 - **ANNULATION D'UNE INSCRIPTION ET/OU DU TOURNOI** : toute personne physique (**ne faisant pas l'objet d'une mesure officielle d'exclusion voir Article 8**) inscrite au tournoi et désirant se désinscrire pourra le faire au plus tard **48 heures** avant le début de l'épreuve. Seuls ses droits d'engagement lui seront restitués. Au-delà de ce délai, le joueur sera définitivement inscrit et sa cave de départ (en jetons) ainsi que sa place lui seront normalement attribuées indépendamment de sa présence physique le jour du tournoi.

Toute personne physique mineure ou faisant l'objet d'une mesure d'exclusion, préalablement et indument inscrite au tournoi ne pourra en aucun cas participer au dit tournoi, et sera désinscrite dès que cette situation irrégulière sera constatée. Si cette constatation se produit **48 heures** avant le début de l'épreuve, ses droits d'engagement lui seront remboursés, sinon ils seront conservés par le casino au titre de dédommagement du préjudice subi par le casino. Quant aux frais d'inscription du joueur contrevenant, ils seront conservés quel que soit le délai de constatation de l'infraction.

En cas de force majeure, le Directeur du casino ou son Directeur responsable du tournoi se réservent **le droit d'annuler le dit tournoi**, auquel cas les participants seront remboursés de leurs droits d'engagement et des frais d'organisation acquittés.

11 - VALIDATION DÉFINITIVE DE L'INSCRIPTION ET RÉCÉPISSÉ : l'inscription sera effective le jour du tournoi après que le candidat au tournoi se sera acquitté de toutes ses obligations (paiement, renseignements...) et une fois que le casino aura procédé à son encounter aux vérifications d'usage (vérification des données inscrites sur le bulletin, contrôle d'une éventuelle interdiction de jeu ou mesure d'exclusion, et de la majorité légale du candidat au tournoi...). Le participant recevra un récépissé d'inscription ayant valeur de reçu.

12 - DROIT À L'IMAGE : tout participant à un tournoi organisé sous la responsabilité d'un casino du **GRUPE TRANCHANT** autorise le dit casino (ou toute entité ou personne qu'il jugerait utile de se substituer à lui), à le photographier, ou le filmer à l'occasion du tournoi, ou dans l'enceinte du casino accueillant le dit tournoi. De même, tout participant à un tournoi organisé sous la responsabilité d'un casino du **GRUPE TRANCHANT** autorise le dit casino (ou toute entité ou personne qu'il jugerait utile de se substituer à lui), à exploiter directement ou indirectement son nom, ou son image, à des fins publicitaires, événementielles, ou liées à leur activité commerciale. Ces droits à l'image comprennent le droit de reproduction, d'adaptation et de communication au public sur tout support : livre, journal, magazine, plaquette, brochure, catalogue, guide, agenda, présentoir, jeu de cartes, jeu de cartes postal, photocopies, édition électronique ou vidéo, édition numérique (CD-Rom, CDI, CD photo, DVD), internet, intranet, et sur tout support existant ou à venir, et par tout procédé existant ou à venir. L'exploitation des droits à l'image susvisés pourra être effectuée directement par **LA FILIALE ORGANISATRICE** du tournoi ou par **LES SOCIÉTÉS DU GRUPE TRANCHANT**, et/ou indirectement par toute société à laquelle la filiale organisatrice du tournoi jugerait utile de céder le bénéfice des présents droits, notamment par le moyen de la vente, la location, l'échange ou le prêt. La présente autorisation est consentie à titre gratuit, tant pour la France que pour l'étranger, pour une durée de 5 années à compter de la signature par le participant du bulletin d'inscription.

D - MATERIEL

13 - Les jeux de **52 cartes** utilisés répondront aux critères de la réglementation officielle régissant les tournois de Texas Hold'em Poker ; les jetons de tournoi expriment une valeur en points et ne sont pas convertibles ni cessibles. Les jetons et les cartes demeurent la propriété du casino ou du groupe de casinos organisateurs **TRANCHANT**.

14 - Un système de **caméra** vidéo sera placé au-dessus de la table destinée à accueillir les **10 derniers joueurs** restants du tournoi.

15 - Une **horloge** de tournoi décomptera les temps de chaque palier de la structure.

16 - Objets privatifs en table : Sont interdits à la table l'utilisation des téléphones portables, les périphériques « audio » ainsi que tout objet susceptible d'entraver le bon déroulement du jeu. Sont tolérés les casquettes et les lunettes à verres teintés.

E - ATTRIBUTION DES PLACES, DU BOUTON, ET DES JETONS

17 - Avant le début de l'épreuve, le Directeur du tournoi ou son assistant, de manière **aléatoire**, attribuera à chaque joueur inscrit un **numéro de table et de place** bien définis (sans possibilité d'échange), et ce, en équilibrant à un joueur près le nombre de joueurs par table (maximum 10 joueurs par table). Une fois assis à sa place (et après vérification de son identité et de son récépissé d'inscription), le croupier en charge de la table lui remettra sa cave unique composée de jetons de différentes valeurs en points.

18 - 1 minute avant le début du tournoi, le Directeur du tournoi ou son assistant tirera au sort pour une table. Le numéro de la place du joueur qui aura le bouton (« donneur virtuel »). Ce numéro s'appliquera pour la première donne du tournoi à toutes les tables. Après quoi le Directeur du tournoi donnera le signal de départ de la compétition : « croupiers, mélangez et distribuez les cartes ». Le tournoi pourra alors commencer.

F - STRUCTURE OFFICIELLE DU TOURNOI ET PAUSES

19 - La « **structure** » du tournoi fixe la valeur en jetons de la **cave de départ** de chaque participant, et régit à chaque palier : les Blinds, les mises « Ante », leur augmentation ou leur évolution dans le temps, les durées des paliers, les pauses, et le rythme d'augmentation des Blinds et des « Antes » à chaque nouveau palier.

20 - Montant de la **cave de départ** attribuée à chaque joueur : **5.000 POINTS**.

21 - A partir du **7^{ème} palier**, et avant le début d'une donne, chaque joueur s'acquittera d'une mise « Ante » (voir **tableau évolutif** de la structure ci-dessous).

22 - Paliers : les Blinds de départ misées par les deux joueurs situés après le « donneur » ou le bouton augmenteront toutes les **20 minutes**. S'il le juge nécessaire, le Directeur de tournoi pourra modifier la durée de ces paliers avant ou en cours de tournoi.

- **5.000 jetons de départ.**
- **Enregistrement tardif : 2h30.**

Heure de	A	Level	Small Blind	Big Blind	Ante	Durée
11h00	11h25	1	25	50	0	25 minutes
11h25	11h50	2	50	100	0	25 minutes
11h50	12h15	3	75	150	0	25 minutes
12h15	12h40	4	100	200	0	25 minutes
12h40	13h05	5	150	300	0	25 minutes
13h05	13h30	6	200	400	0	25 minutes
Pause Repas	1 H					
14h30	14h55	7	250	500	50	25 minutes
14h55	15h20	8	300	600	50	25 minutes
15h20	15h45	9	400	800	100	25 minutes
15h45	16h10	10	500	1000	100	25 minutes
16h10	16h35	11	600	1200	150	25 minutes
16h35	17h00	12	800	1600	150	25 minutes
Pause	15 min					
17h15	17h35	13	1000	2000	200	20 minutes
17h35	17h55	14	1200	2400	200	20 minutes
17h55	18h15	15	1500	3000	300	20 minutes
18h15	18h35	16	2000	4000	400	20 minutes
18h35	18h55	17	2500	5000	500	20 minutes
18h55	19h15	18	3000	6000	500	20 minutes
Pause Repas	40 min					
19h55	20h15	19	4000	8000	1000	20 minutes
20h15	20h35	20	5000	10000	1000	20 minutes
20h35	20h55	21	6000	12000	1500	20 minutes
20h55	21h15	22	8000	16000	1500	20 minutes
21h15	21h35	23	10000	20000	2000	20 minutes
Pause	15 min					
21h50	22h05	24	15000	30000	3000	15 minutes
22h05	22h20	25	20000	40000	4000	15 minutes
22h20	22h35	26	25000	50000	5000	15 minutes
22h35	22h50	27	30000	60000	6000	15 minutes
22h50	23h05	28	40000	80000	8000	15 minutes
23h05	23h20	29	50000	100000	10000	15 minutes
23h20	23h35	30	60000	120000	12000	15 minutes
23h35	23h50	31	80000	160000	16000	15 minutes
23h50	00h05	32	100000	200000	20000	15 minutes

G - REGULARITE DU TOURNOI, ARBITRAGE DES LITIGES, ET TENUE DES JOUEURS

23 - RAPPEL DE L'ARTICLE 57 DE L'ARRETE DU 14 MAI 2007 : « Le Directeur responsable est le garant de la régularité du tournoi et de la sincérité des jeux. Il a seul, ainsi que les **Membres du Comité de Direction (MCD)**, qualité pour garantir cette régularité et cette sincérité. **Toutes les décisions** concernant, d'une part, l'organisation, l'ordonnancement, **l'interprétation des règles du tournoi** et, d'autre part, le droit à participer des joueurs, incombent au Directeur du tournoi. Les décisions prises par le Directeur du tournoi ainsi que **ses arbitrages sont souverains**, sous réserve du respect du **règlement intérieur**. Les règles du tournoi et la description de son déroulement sont tenus à la disposition des participants. »

En conséquence : le Directeur responsable du tournoi (ou ses assistants - MCD) a en charge la gestion des litiges, pour lesquels ses décisions seront souveraines et définitives, à condition de respecter la dite réglementation officielle. Le Directeur de tournoi pourra se faire assister par un ou plusieurs Membres du Comité de Direction ou chefs de partie du casino.

24 - La réglementation officielle s'impose aux règles traditionnelles ou régulièrement pratiquées en **dehors du territoire français**.

25 - LE REGLEMENT INTERIEUR DU CASINO, en conformité avec la réglementation officielle, établit une liste détaillée et non exhaustive des anomalies potentielles, des litiges susceptibles de survenir dans le déroulement du jeu, et des dispositions ou règles particulières. Le règlement intérieur est tenu à la disposition des participants et sera affiché dans la salle dédiée au tournoi.

H - DESIGNATION DES GAGNANTS

26 - Si deux joueurs sont **éliminés en même temps**, leur classement sera déterminé en fonction de leurs tapis respectifs avant la donne à l'issue de laquelle ils ont été éliminés. En cas d'égalité de tapis, leur jeu respectif les départagera, sinon par tirage au sort.

27 - Les joueurs de la table finale ne peuvent pas négocier des arrangements quant à la distribution des prix, ni tenir les organisateurs du tournoi pour témoins ou pour responsables d'éventuels accords passés entre eux. (« **Ces prix ne peuvent pas être cédés à un tiers, ni transférés à titre gracieux ou échangés** ». Art. 57-10 de l'Arrêté du 14 mai 2007).

28 - 40 joueurs seront récompensés, et ce, quel que soit le nombre de joueurs participant au tournoi.

I - DOTATION OFFICIELLE DU TOURNOI EN LOTS

29 - Ce jeu est doté, par le SEVEN CASINO et la MAIRIE DE MARLY (57), partenaire officiel de cette opération, d'un total de 40 lots répartis de la manière suivante :

- **1^{er} lot :**
 - **1 ABONNEMENT D'1 AN A KEEP COOL**
Lot offert par KEEP COOL - Rue de METZ - 57155 MARLY
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 400,00 € TTC
 - **1 BOUTEILLE DE CHAMPAGNE*** ROEDERER DE 150 ML**
Lot offert par SENSER BOGENEZ - 22 bis rue des Garennes - 57155 MARLY
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 40,00 € TTC
 - **1 BRACELET CONNECTE MOVERBAND ALCATEL**
Lot offert par LECLERC MARLY (57155)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 30,00 € TTC
Valeur commerciale totale du lot mis en jeu : 470,00 TTC

- **2^{ème} lot :**
 - **1 NUIT POUR 2 PERSONNES A L'HOTEL GOLDEN TULIP AMNEVILLE**
Nuit en chambre classique à l'hôtel GOLDEN TULIP AMNEVILLE, comprenant : petits déjeuners pour 2 personnes + 2 menus à 23 € (23 € par personne : 1 entrée + 1 plat + 1 dessert hors boissons) + 30 € de jetons* valables au SEVEN CASINO
Lot offert par la MAIRIE DE MARLY
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 275,00 € TTC
 - **1 BOUTEILLE DE CHAMPAGNE*** ROEDERER DE 150 ML**
Lot offert par SENSER BOGENEZ - 22 bis rue des Garennes - 57155 MARLY
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 40,00 € TTC
Valeur commerciale totale du lot mis en jeu : 315,00 TTC

- **3^{ème} lot : 1 CASQUE ECOUTEUR DIVACORE**
Lot offert par DIVACORE – 7 Avenue de Blida 57000 METZ
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 200,00 € TTC

- **4^{ème} lot : 1 WEEK-END pour 2 PERSONNES (Choix à définir en agence)**
Lot offert par AGENCE EUREKA – 6 rue du Luxembourg 57100 THIONVILLE
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 150,00 € TTC

- **5^{ème} lot : 1VELO HOMME**
Lot offert par CORA - RN57 - 57164 MOULINS
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 150,00 € TTC

- **6^{ème} lot : 1 DRONE**
Lot offert par STUDIO NEST - 70 avenue des Azalees 57155 MARLY
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 130,00 € TTC

- **7^{ème} lot : 1 TELEVISEUR LED 32" TUCSON**
Lot offert par LECLERC MARLY (57155)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 129,00 € TTC

- **8^{ème} lot : 1 BARRE DE SON SAMSUNG HW-K335**
Lot offert par LECLERC MARLY (57155)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 109,00 € TTC

- **9^{ème} lot : 1 ASPIRATEUR A MAINS BLACK&DECKER**
Lot offert par AGENCE EUREKA – 6 rue du Luxembourg 57100 THIONVILLE
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 100,00 € TTC

- **10^{ème} lot : PASS TIME**
Lot offert par Sébastien SCHECK – 12 rue de la Vire – 57155 MARLY
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 90,00 € TTC

- **11^{ème} lot : FOUR MOULINEX OX441110**
Lot offert par LECLERC MARLY (57155)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 80,00 € TTC

- **12^{ème} lot : 1 REPAS POUR 2 PERSONNES - BEEF&CO (METZ)**
1 repas pour 2 personnes chez Beef&Co comprenant : 1 kir*** maison + 1 entrée + 1 plat + 1 dessert + 2 verres de vin*** de la sélection du moment + 1 café + 1 infusion ou 1 thé au choix dans la carte - Hors belles pièces et plats avec supplément
Lot offert par Beef&Co - 317 Avenue de STRASBOURG - 57070
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 80,00 € TTC

- **13^{ème} lot : 1 MAGNUM DE CHAMPAGNE*** SENEZ**
Lot offert par la maison de Champagne*** Christian SENEZ - FONTETTE (10360)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 70,00 € TTC
- **14^{ème} lot : 1 MAGNUM DE CHAMPAGNE*** SENEZ**
Lot offert par la maison de Champagne*** Christian SENEZ - FONTETTE (10360)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 70,00 € TTC
- **15^{ème} lot : 1 MAGNUM DE CHAMPAGNE*** SENEZ**
Lot offert par la maison de Champagne*** Christian SENEZ - FONTETTE (10360)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 70,00 € TTC
- **16^{ème} lot : 1 MAGNUM DE CHAMPAGNE*** SENEZ**
Lot offert par la maison de Champagne*** Christian SENEZ - FONTETTE (10360)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 70,00 € TTC
- **17^{ème} lot : 1 MAGNUM DE CHAMPAGNE*** SENEZ**
Lot offert par la maison de Champagne*** Christian SENEZ - FONTETTE (10360)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 70,00 € TTC
- **18^{ème} lot : MICRO ONDE SILVER ESLAY 20UG80L**
Lot offert par LECLERC MARLY (57155)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 59,90 € TTC
- **19^{ème} lot : TASSIMO TAS3202 NOIR BOSCH**
Lot offert par LECLERC MARLY (57155)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 56,95 € TTC
- **20^{ème} lot : PLANCHA RUSSEL HOBBS 2294056**
Lot offert par LECLERC MARLY (57155)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 55,90 € TTC
- **21^{ème} lot : TABLETTE TAB72 et POWERBAN**
Lot offert par LECLERC MARLY (57155)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 49,99 € TTC
- **22^{ème} lot : TABLETTE TAB72 et POWERBAN**
Lot offert par LECLERC MARLY (57155)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 49,99 € TTC
- **23^{ème} lot : TABLETTE TAB72 et POWERBAN**
Lot offert par LECLERC MARLY (57155)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 49,99 € TTC
- **24^{ème} lot : TABLETTE TAB72 et POWERBAN**
Lot offert par LECLERC MARLY (57155)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 49,99 € TTC
- **25^{ème} lot : TABLETTE TAB72 et POWERBAN**
Lot offert par LECLERC MARLY (57155)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 49,99 € TTC
- **26^{ème} lot : TABLETTE TAB72 et POWERBAN**
Lot offert par LECLERC MARLY (57155)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 49,99 € TTC
- **27^{ème} lot : TABLETTE TAB72 et POWERBAN**
Lot offert par LECLERC MARLY (57155)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 49,99 € TTC
- **28^{ème} lot : TABLETTE TAB72 et POWERBAN**
Lot offert par LECLERC MARLY (57155)
Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : 49,99 € TTC

- **29^{ème} lot : TABLETTE TAB72 et POWERBAN**

Lot offert par LECLERC MARLY (57155)

Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : **49,99 € TTC**

- **30^{ème} lot : TABLETTE TAB72 et POWERBAN**

Lot offert par LECLERC MARLY (57155)

Valeur commerciale unitaire du lot mis en jeu : **49,99 € TTC**

30 - Valeur commerciale totale des 40 lots mis en jeu : 3.025,65 € TTC

Ticket promotionnel non négociable, non remboursable, valable pour les machines à sous du SEVEN CASINO - Date de validité : jusqu'au 31/10/2019 - Valable uniquement au SEVEN CASINO - Avenue de l'EUROPE - AMNEVILLE (57)*

***Conformément à la réglementation en vigueur, l'accès aux salles de jeux du casino est interdit aux mineurs et soumis à la présentation d'une pièce d'identité.*

****L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.*

J - REMISE DES LOTS

31 - L'un après l'autre, dans l'ordre chronologique du classement officiel (de la 1^{ère} à la 30^{ème} place), chaque joueur récompensé se verra attribuer un lot. Chaque lot sera remis en main propre aux joueurs, et ce jusqu'à épuisement des lots en dotation.

32 - Aucun lot ne sera remis ultérieurement. Chaque joueur récompensé doit retirer son lot le jour même. A défaut, son lot sera remis en jeu.

33 - Les lots non distribués après le **dimanche 25 novembre 2018 à 04h00** resteront acquis à la société organisatrice.

34 - En cas de revente de la part d'un gagnant de son ou ses lots auprès d'une autre personne, la société AMNEVILLE LOISIRS S.A.S. décline toute responsabilité et ne devra être en aucun cas impliquée dans cette transaction.

35- En cas de rupture de stock ou de livraison, la société organisatrice remplacera les lots indisponibles par des lots de valeur commerciale identique ou supérieure et ce avec annonce verbale ou affichage interne.

36 - Si AMNEVILLE LOISIRS S.A.S. se trouve, notamment en raison d'une rupture de stock du fournisseur de lots, ou du redressement ou liquidation judiciaires de ce dernier, dans l'impossibilité de livrer le lot ou gain remporté par le participant, elle se réserve le droit de remplacer le lot prévu par un autre de valeur égale ou supérieure.

K - MODIFICATIONS, RESERVES, LIMITATION DE RESPONSABILITE

37 - La société organisatrice, exploitant le SEVEN CASINO d'AMNEVILLE, se réserve le droit, sur simple décision de la Direction ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, d'écourter, de modifier, d'interrompre, de proroger ce tournoi caritatif ou de reporter toute date annoncée. Elle ne saurait en aucun cas, être tenue pour responsable si, par cas fortuit ou de force majeure, ce tournoi, règlement et lots devaient être modifiés, annulés ou reportés.

38 - Toute interruption du présent tournoi, ainsi que toute modification du présent règlement feront l'objet d'un avenant. La responsabilité d'AMNEVILLE LOISIRS S.A.S. ne saurait être engagée de ce fait, et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

39 - Il ne sera admis aucune contestation d'aucune sorte ou pour quelque raison que ce soit, concernant ce tournoi, les lots ou leur attribution.

L - QUESTIONS ET RECLAMATIONS

40 - Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser à l'occasion du présent jeu, sera tranchée souverainement, sans recours possible, par AMNEVILLE LOISIRS S.A.S. en fonction de la nature de la question, dans le respect de la loi française.

M - COMMUNICATION DU RÈGLEMENT

41 - Le présent règlement est affiché et consultable à l'entrée du SEVEN CASINO.

